

# CCN66 : échec de la Négociation Annuelle Obligatoire



La Commission mixte paritaire (CMP) du 26 mars 2010 n'a pas permis d'aboutir à un accord de politique salariale pour 2010.

Les employeurs ont proposé une augmentation de la valeur du point de 0.6%.

La CFDT santé sociaux a dénoncé cette proposition inférieure à l'enveloppe budgétaire accordée par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS). De plus, une application au 1<sup>er</sup> avril impose une anticipation sur l'enveloppe 2011 (effet report) sans en connaître la hauteur. C'est irresponsable.

Face à cette attitude des employeurs, aucune signature sur cet accord n'a pu être engagée par les organisations syndicales qui ont quitté la séance (CGT, CFTC, CGC, FO), sauf la CFDT santé sociaux.

La rénovation de la Convention collective nationale 66 (CN66) est une priorité et étant aussi à l'ordre du jour, la CFDT santé sociaux est restée à la table des négociations.

**La CFDT santé sociaux s'interroge sur la volonté des partenaires sociaux à poursuivre l'amélioration de cette convention collective.**

[www.cfdt-sante-sociaux.fr](http://www.cfdt-sante-sociaux.fr)

Associatif

# CCN66 : échec de la Négociation Annuelle Obligatoire



La Commission mixte paritaire (CMP) du 26 mars 2010 n'a pas permis d'aboutir à un accord de politique salariale pour 2010.

Les employeurs ont proposé une augmentation de la valeur du point de 0.6%.

La CFDT santé sociaux a dénoncé cette proposition inférieure à l'enveloppe budgétaire accordée par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS). De plus, une application au 1<sup>er</sup> avril impose une anticipation sur l'enveloppe 2011 (effet report) sans en connaître la hauteur. C'est irresponsable.

Face à cette attitude des employeurs, aucune signature sur cet accord n'a pu être engagée par les organisations syndicales qui ont quitté la séance (CGT, CFTC, CGC, FO), sauf la CFDT santé sociaux.

La rénovation de la Convention collective nationale 66 (CN66) est une priorité et étant aussi à l'ordre du jour, la CFDT santé sociaux est restée à la table des négociations.

**La CFDT santé sociaux s'interroge sur la volonté des partenaires sociaux à poursuivre l'amélioration de cette convention collective.**

[www.cfdt-sante-sociaux.fr](http://www.cfdt-sante-sociaux.fr)

Associatif